

TRANSPORTS SCOLAIRES

I – Les élèves domiciliés dans le périmètre de Saint Etienne Métropole :

Un guide est consultable sur le site internet de Saint Etienne Métropole :

www.agglo-st-etienne.fr à la rubrique "Vos déplacements – Transports scolaires"

II – Les élèves domiciliés hors périmètre de Saint Etienne Métropole :

Prendre contact directement avec le Conseil Départemental de votre département.

ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE

- Lorsque vous inscrivez votre enfant dans notre établissement, il est automatiquement couvert par une assurance scolaire et extra-scolaire en cas d'accident.
- Un document d'informations vous est distribué avec cet envoi numérique. Il est à conserver précieusement car il vous indique la marche à suivre en cas d'accident.
- Cette assurance intervient en complément des organismes sociaux nationaux (Sécurité Sociale et mutuelle) pour le paiement des actes ou soins non pris en charge.
 - ◆ Frais de traitement*
 - ◆ Frais de soins et de prothèses dentaires, de prothèses auditives, orthopédiques*
 - ◆ Frais d'optique*
 - ◆ Frais de recherche et de sauvetage*
 - ◆ Aide pédagogique à domicile***Sous réserve des conditions particulières au contrat*
- Tout accident, quelle que soit sa gravité, doit être déclaré dans LES TROIS JOURS (72 heures)
: Deux hypothèses :
 - ◆ Dans l'enceinte de l'établissement ou pour tout déplacement sous notre autorité
 - ➡ La déclaration est faite par la comptabilité familles avec l'enseignant
 - ◆ En dehors de l'établissement, pendant les vacances, etc...
 - ➡ La déclaration est faite par vos soins sur papier libre.

Attention : JOURS DE FERMETURE des bureaux au public

Comptabilité familles et générale - Porte 002 - Mesdames MALCURAT – PONCET - le jeudi après-midi

Secrétariat pédagogique école et lycée général - Porte 131 - Madame BOUCHUT-PONCET - les mardi et vendredi AM

Secrétariat pédagogique collège - Porte 244 - Madame MONTEIRO – les mardi et jeudi après midi

Les différents documents vous sont envoyés via le site ECOLEDIRECTE (dans un souci citoyen d'économie de papier). Les factures et relevés comptables sont rendus accessibles à tous : Pour les nouveaux élèves, vous recevrez en début d'année des identifiants et mots de passe qui vous permettront d'accéder à votre compte personnel. Pour les anciens, vos identifiants sont reconduits. Il est important de souligner **qu'AUCUN DUPLICATA de facture ne sera délivré.**

A retourner par courrier à l'attention du Service comptabilité familles

M – Mme

Parents de NOM PRENOM Inscrit en classe de En

l'absence de connexion internet disponible, souhaite(nt) continuer à recevoir sur format papier l'ensemble des documents administratifs et d'information ☐